

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 25
Contre : 20
Blancs et nuls : 01
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Equipement de
l'enseignement
préélémentaire et
élémentaire : définition de
l'intérêt communautaire**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_078-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondfontaine).

Absents : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondfontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, Vice-Président en charge des affaires scolaire, rappelle :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16,
- les statuts de la Communauté,
- la délibération en date du 28 février 2019 portant définition de la compétence « affaires scolaires » telle qu'inscrite dans les statuts,
- que la Communauté exerce pour le compte de ses communes membres une compétence « affaires scolaires » comprenant notamment le mobilier scolaire, le salaire des ATSEM, les fournitures scolaires, le transport méridien, le matériel informatique, l'internet, la téléphonie et la maintenance informatique,
- que la Communauté dispose statutairement de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- que cette compétence ne soit pas exercée en pratique puisqu'aucun équipement n'a été défini d'intérêt communautaire ;
- que par une délibération en date du 22 février 2022, la Communauté a décidé de lancer une étude pour étudier les enjeux d'un transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,
- qu'à la suite de cette étude, lors du dernier conseil communautaire en date du 9 juillet 2024, les élus communautaires se sont majoritairement exprimés en faveur d'un transfert total de la compétence scolaire ;
- qu'un tel transfert total de la compétence scolaire se matérialiserait par une modification de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »,
- que l'ensemble des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire du territoire communautaire présente un intérêt communautaire,

- que la modification de l'intérêt communautaire doit être approuvée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,
 - que cette modification d'intérêt communautaire serait effective à la date du 01 janvier 2025,
 - que la modification de l'intérêt communautaire entraînerait la mise à disposition des équipements déclarés d'intérêt communautaire à la Communauté,
 - que cette mise à disposition devra être formalisée par des procès-verbaux établis conjointement par les communes concernées et la Communauté,
-
- que la Communauté se substituerait au Syndicat des Hauts du Doubs pour la construction, l'entretien, le fonctionnement et la gestion des établissements suivants : école du Bois Joli à Mouthe – Complexe scolaire de Chaux-Neuve – Ecole de Chapelle-des-Bois ;

Ainsi, après avoir entendu ces explications, le Président met au vote ce point.

Le vote à bulletin secret étant demandé, chaque délégué est invité à voter.

Résultat du vote :

- ***nombre de votants : 46***
- ***nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 01***
- ***nombre de suffrages exprimés : 45***
- ***majorité des 2/3 des suffrages exprimés : 30***
- ***pour définir l'intérêt communautaire l'ensemble des équipements : 24***
- ***contre définir l'intérêt communautaire l'ensemble des équipements : 21***

Au vu des résultats, le Président conclut que la majorité requise pour rendre d'intérêt communautaire les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire n'est pas requis.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Conventions de
financement dans le cadre
du Fonds d'innovation
pédagogique Notre Ecole
Faisons La Ensemble
(NEFLE) avec l'académie
de Besançon**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_079-DE

EXTRAIT DU R
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absente : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, Vice-Président en charge des affaires scolaire indique qu'un Conseil national de la refondation a été lancé par M. le Président de la République en septembre 2024. Chaque académie, sous le pilotage des directeurs d'école, peut choisir de s'inscrire dans la démarche de liberté d'innovation afin d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves en réduisant les inégalités scolaires. L'académie de BESANÇON a souhaité mettre en place ce programme auprès des écoles du territoire. Ces projets à échelle de chaque école visent à l'aménagement extérieur et/ou intérieur des établissements, à des projets scolaires, à des techniques d'apprentissage et autres, chaque équipe pédagogique donnant une vision d'un projet plus global.

Les écoles ayant déterminé un projet et nécessitant un soutien financier ont pu déposer des dossiers de financement auprès de l'académie et du Fonds d'innovation pédagogique. En concertation avec l'académie, il ressort que les collectivités ayant compétence scolaire doivent intervenir à titre de support, afin de percevoir les aides financières au bon déroulé de ces projets, à hauteur de 100% des sommes engagées.

Sur notre territoire, à ce jour, les écoles de CHAUX NEUVE et des FOURGS ont sollicité la Collectivité pour qu'elle intervienne, via une convention avec l'académie de BESANÇON, pour leur permettre de mener à bien les projets de leurs établissements.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les conventions de financement avec l'académie, permettant la mise en place des projets NEFLE sur les écoles de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_079-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les conventions de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation pédagogique (Notre Ecole Faisons-La, Ensemble)**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

**Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 48
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

Marché public relatif au plan numérique Territoire Numérique Educatif pour les Ecoles du territoire



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET Vice-Président en charge des affaires scolaires indique que fin 2023, l'académie de Besançon a lancé, avec le soutien du Département du DOUBS, le plan numérique Territoire Numérique Educatif (TNE), visant à équiper au mieux les écoles. Ce plan numérique intervient en complément des plans précédemment mis en place auprès des établissements scolaires du secteur.

Les collectivités à compétence scolaire ont été sollicitées afin de lancer des consultations auprès des écoles de leur ressort sur les besoins en numérique selon une liste préétablie de matériel éligible : ordinateurs de classe, pack d'ordinateurs à destination des élèves, packs de tablettes numériques, vidéoprojecteurs, visualiseurs, robots pédagogiques, (liste non exhaustive). Le montant subventionnable par classe avait été fixé à 3 500€ H.T. Les collectivités devaient déposer pour le 15 février 2024, leur dossier de demande de subvention, afin d'obtenir un financement de ce matériel à hauteur de 80% (70% par l'académie et 10% par le département).

Au terme des consultations au mois de février 2024 et de l'ampleur des besoins en matériel, un appel d'offres a été lancé à la mi-mai, avec une fin de dépôt des offres à la mi-juin. Pour information, le projet estimatif s'élève, pour les 12 établissements du secteur, à 196 486.55€ H.T. À l'expiration du délai de parution de l'appel d'offres, 05 entreprises se sont portées candidates pour répondre aux besoins de notre collectivité. Le dépouillement et l'analyse des différentes offres sont en cours.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_080-DE



Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil Communautaire d'engager une négociation et de donner tout pouvoir au Président pour choisir le candidat le mieux disant.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De donner tout pouvoir au Président pour engager une négociation avec les candidats et retenir l'offre la mieux disante,**
- **De valider le règlement financier du Doubs,**
- **De donner tout pouvoir au président pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'attribution du marché et à sa bonne exécution.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

- F.N.A.D.T. -

**Contrat de plan interrégional État - Région du Massif du Jura 2021/2027
(Investissement)
Programme 0112 (Aménagement du Territoire)**

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, préfet coordonnateur pour le Massif du Jura, d'une part,

ET

Le Syndicat Mixte du Mont d'Or, représenté par son Président, M. Philippe ALPY,

ET

La Communauté des Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, représentée par son Président, M. Jean-Marie SAILLARD
d'autre part, ci-après dénommés « les bénéficiaires »,

VU la loi organique n° 2001-692 du 01 août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

VU la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée notamment par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU le RÈGLEMENT (UE) 2023/2831 DE LA COMMISSION du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif, modifié par le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2004-52 du 12 janvier 2004 relatif aux commissaires à l'aménagement, au développement et à la protection des massifs ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009, modifié, relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement matériel ou immatériel ;

VU l'arrêté ministériel du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 2 août 2019 pris en application de l'article 6 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or (hors classe) ;

VU l'arrêté n° 22-627 BAG du 24 octobre 2022 portant délégation de signature à Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté n° 23-218 BAG du 26 juillet 2023 portant délégation de signature aux agents du secrétariat général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté n° 23-57 BAG du 17 mars 2023 portant délégation de signature à Madame Hélène de KERGARIOU, Commissaire à l'aménagement du massif du Jura ;

VU le contrat de plan interrégional État - Région du Massif du Jura 2021/2027, signée le 21 février 2023 entre l'Etat et les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'instruction n°IOMB2401737C du 23 février 2024 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2024 ;

VU la demande formulée par le bénéficiaire le 24 mai 2024 accompagnée du dossier d'instruction ;

VU l'avis de la Conférence Interrégionale de Programmation du 2 juillet 2024 ;

VU le rapport de la Commissaire à l'aménagement du massif jurassien,
sur proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le bénéficiaire s'engage avec la participation financière de l'ETAT via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (contrat de plan interrégional État - Région du Massif du Jura 2021/2027) à réaliser le programme BEYOND SNOW - Accompagnement de la transition Mont d'Or, Métabief, Chaux-Neuve.

ARTICLE 2 – CONTENU DE L'ACTION - MISE EN OEUVRE

En novembre 2022, le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) a intégré le projet BEYOND SNOW (au-delà de la neige) du programme Interreg Alpine Space. Son objectif et sa mission sont d'« aider les destinations touristiques de basse et moyenne altitude de l'espace alpin à devenir résilientes en concevant de nouvelles voies, de nouvelles méthodes et de nouvelles solutions ».

Le SMMO, fort de son positionnement pionnier sur la fin du ski sur son périmètre, a participé pleinement aux travaux européens.

Après la phase de diagnostic et d'études, la seconde étape est dédiée à la définition de la stratégie d'adaptation et aux actions opérationnelles. Pour le SMMO, cette période est l'opportunité, de poursuivre sa stratégie de transition à travers le Plan d'Accélération de la Transition du SMMO (PAcT), d'en rapporter et d'en communiquer les constats, les réussites ou les points d'amélioration, aux partenaires européens et aux observateurs.

En parallèle, le MASTERPLAN, document de référence, a pointé trois projets phares de transition sur le périmètre (tout ou partie) du SMMO et de la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) :

- le site remarquable du Mont d'Or, Espace naturel sensible (ENS)
- la station de Montagne de Métabief
- le pôle nordique des tremplins de Chaux-Neuve

Ces trois projets sont intégrés dans la stratégie de transition et dans les actions opérationnelles du SMMO et de la CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, en lien avec le projet européen BEYOND SNOW.

Le présent projet concerne la mise à disposition d'ingénierie de projets afin d'accompagner la transition sur le périmètre du Mont d'Or et de Chaux Neuve.

L'accompagnement devra déboucher à minima sur trois scénarios pour chacun des 3 sites (à minima, moyens et hauts, assortis d'une estimation des coûts d'investissements envisagés).

ARTICLE 3 – DUREE DE L'ACTION

L'action se déroulera du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2025, date limite pour l'acquittement des factures ou autres dépenses.

ARTICLE 4 – MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût prévisionnel éligible de l'action est arrêté à 114 000€, selon l'annexe financière ci-jointe présentant le budget prévisionnel de l'action et détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes (plan de financement).

Le montant maximum de l'aide de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire est fixé à 20 000 €, correspondant à un taux de subvention de 17.54 % du coût prévisionnel éligible.

S'il est constaté un montant de dépenses inférieur à celui figurant au plan de financement prévisionnel, le montant de la subvention FNADT sera ajusté par application du taux de subvention au coût final de l'opération.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT

Des acomptes pourront être versés sur demande du bénéficiaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ils ne pourront excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

Le bénéficiaire s'engage à déposer, à l'appui de ses demandes de paiements d'acomptes, un état récapitulatif qu'il certifie exact des dépenses réalisées conformément au programme retenu, accompagné des pièces justificatives et factures acquittées relatives à ces dépenses.

Le solde sera calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel de la subvention, déduction faite des acomptes versés, sur production par le bénéficiaire :

- d'un compte rendu technique et financier définitif d'exécution de l'opération.
- d'une déclaration d'achèvement de l'opération,
- d'un décompte final des dépenses réellement effectuées, certifié exact par le titulaire,
- de tous les justificatifs sous forme de factures acquittées ou autres pièces comptables de valeur équivalente,
- de la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif.
- de photographies, certifiées libre de droits, des réalisations ou événements tenus,
- d'une copie des publications réalisées, des articles de presse concernant la réalisation ou l'exécution du projet,
- dans le cas d'opérations d'animation, de formation, de sensibilisation, de la copie des listes d'émargement des participants.

Ces pièces devront être transmises dans un délai de 12 mois après la date prévisionnelle de fin d'opération visée à l'article 3.

ARTICLE 6 – IMPUTATION / ENGAGEMENT FINANCIER

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le comptable assignataire est la Directrice Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté.

La dépense est imputée sur les crédits du programme 0112 (Aménagement du Territoire) de la façon suivante :

Centre financier : **0112-DIR3-DS25**

Centre de coût : **PRFSGAR021**

Activité : CPER - ACTION EN FAVEUR DE LA MONTAGNE **011201020175**

Domaine fonctionnel : **112-11-05**

Code de CPIER : **00-021-27-JU**

Localisation interministérielle : **N27 25 METABIEF**

GM : **10.05.01**

L'administration se libérera du montant de la participation financière en application de la présente convention par mandat de paiement au compte ouvert au nom de :

Maître d'ouvrage : **SMMO**

Domiciliation : **Banque de France**

Code banque : **30001**

Code guichet : **00642**

N° de compte : **C2520000000 – Clé RIB : 15**

N° SIRET du maître d'ouvrage : **20005188600014**

ARTICLE 7 – SUIVI

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement le Commissariat de massif du Jura de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses.

En cas de modification, en cours de réalisation, du plan de financement de l'opération, du calendrier ou du contenu du projet, le bénéficiaire s'engage à communiquer par écrit les éléments au Commissariat de massif du Jura pour que celui-ci puisse faire procéder à une programmation modificative de l'opération.

Ces corrections feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le nombre d'avenants modificatifs de l'échéance du projet ne pourra en aucun cas excéder le nombre de trois, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la conférence de programmation aux vues d'éléments dûment identifiés et non imputables du seul fait du bénéficiaire. Le solde de la convention sera réalisé de plein droit au terme de la dernière échéance accordée.

En cas d'abandon de l'opération, le bénéficiaire s'engage à en informer le Commissariat de massif du Jura pour permettre la clôture de l'opération.

Le bénéficiaire s'engage à inviter le Commissariat du Massif du Jura a minima au bilan intermédiaire et au bilan final.

ARTICLE 8 – PUBLICITE

Le bénéficiaire indiquera de façon visible et explicite la participation de l'État à la réalisation de l'opération par une publicité comportant la mention « Opération soutenue par l'Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire » et le logo approprié.

Une photographie attestera de cette obligation. Une visite de contrôle sur place est possible.

ARTICLE 9 – REVERSEMENT – RESILIATION

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier, en cas de non-exécution totale ou partielle de l'opération dans les délais fixés, du non-respect du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné à l'article 3, de modification du plan de financement, d'un changement dans l'affectation de l'opération sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, de dépassement du montant des aides publiques, ou du refus de se soumettre aux contrôles, l'autorité de gestion pourra décider de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer le Commissariat de massif du Jura pour permettre la clôture de l'opération et il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception de la demande de reversement.

Dans les deux cas, la résiliation sera notifiée par courrier avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – CONTENTIEUX

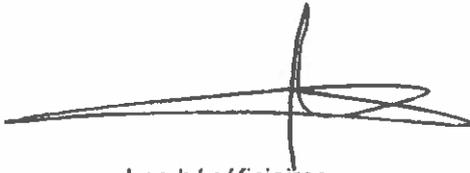
Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de la notification de celle-ci.

Un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du Préfet de Région.

En cas de litige relatif au présent arrêté, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Dijon.

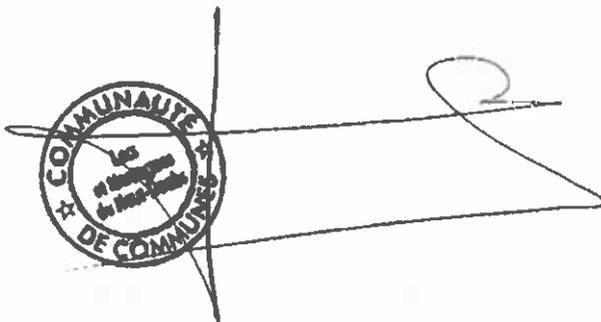
Fait à Dijon, le

Le Préfet de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet coordonnateur
pour le Massif du Jura



Les bénéficiaires,
(cachet et signature)

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF



ANNEXE FINANCIERE

**à la convention d'une subvention FNADT (Investissement)
Contrat de plan interrégional État - Région du Massif du Jura 2021/2027
Défi n° 2 – Axe 6**

Programme 0112 (Aménagement du Territoire)

Bénéficiaire :

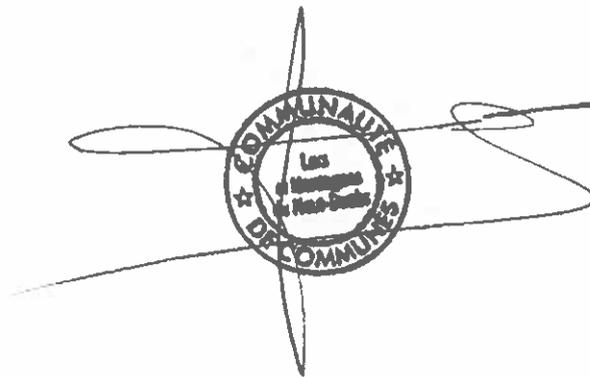
**Syndicat Mixte du Mont d'Or
Communauté des Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs**

Intitulé de l'opération :

BEYOND SNOW - Accompagnement de la transition Mont d'Or, Métabief, Chaux-Neuve

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Investissements Postes à détailler	Colonne A : Coût prévu éligible à subvention	Colonne B : Coût prévu non éligible	Financements (à détailler)	Montants prévus	%
Devis SMMO	114 000.00€	€	Subvention Etat CMJ	20 000.00€	17.54
			Subvention Europe	70 600.00€	61.93
			Total subvention	90 600.00€	79.47
			Autofinancement	23 400.00€	20.53
S/TOTAL	114 000.00€	€			100
TOTAL (Colonnes A+B)	114 000.00 €		TOTAL	114 000.00€	

Les bénéficiaires,
(cachet et signature)



Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_080-DE

Berger
Levadi

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Culture : contrat sport,
culture et jeunesse avec le
Département du Doubs**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_081-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODSCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. J-B THERY, Vice-Président en charge de la culture et de la vie associative et M. D. BONNET, Vice-Président en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, rappellent que la Communauté de Communes bénéficie du soutien du Département du Doubs dans le cadre du Contrat Sport Culture Jeunesse signé en 2019 et reconduit jusqu' alors.

Ce contrat, qui a pris fin en 2023, a vocation à soutenir la Collectivité dans le développement de sa politique culturelle, sportive et d'animation jeunesse par la définition d'objectifs communs (proposer une politique jeunesse en adéquation avec les besoins, encourager les collaborations entre les bibliothèques).

Ce soutien se veut à la fois technique et financier, avec une enveloppe de 15 000 €/an à laquelle s'ajoute un bonus de 4 000 €/an.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter le Contrat Sport, Culture, Jeunesse avec le Département du Doubs pour la période 2024-2026 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

Brisson
Levallois

ID : 025-200069565-20240903-2024_081-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Culture : Convention
Territoriale de
Développement Culturel et
d'Education Artistique et
Culturelle (CTDCEAC)**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 026-200069565-20240903-2024_082-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. J-B THERY, Vice-président en charge de la culture et de la vie associative, rappelle qu'en date du 26 novembre 2021, la Communauté de Communes avait signé avec la DRAC, une Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle (CTDCEAC) pour une durée de 3 ans.

L'objectif de cette convention, par le biais d'un opérateur culturel (Sarbacane), est d'animer le territoire dans le domaine de la culture en accompagnant notamment les associations culturelles qui s'y trouvent et en associant les différents partenaires.

Pour mener à bien cette démarche, la DRAC et la Communauté de Communes s'engagent à verser 15 000 € chacune par année.

Compte tenu des retombées positives, après 3 années de mise en application, le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter la Convention Territoriale de Développement Culturel avec la DRAC pour 2024-2026 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**RH : Suppression d'un
poste d'ATSEM principal
2^{ème} à temps non complet
et création d'un poste
d'adjoint d'animation à
temps non complet**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069585-20240903-2024_083-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Couzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaines).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, vice-président en charge des affaires scolaire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe avait été créé lors du dernier Conseil Communautaire pour l'école de JOUGNE, en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe à compter de la rentrée 2024/2025.

À l'issue des phases de candidatures et d'entretiens, une personne présente les compétences attendues et correspond au profil recherché afin d'assurer les missions d'ATSEM sur cet établissement. Étant fonctionnaire titulaire au grade d'Adjoint d'animation, elle ne pourrait être recrutée au grade prévu par le poste créé.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28/35^{ème} et la création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28/35^{ème}, à compter du 16/09/2024.

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_083-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème} à compter du 16/09/2024**
- **Valide la création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème} compter du 16/09/2024**
- **Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 16/09/2024.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

RH : Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} à temps non complet à raison de 27.09/35^{ème} et création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28/35^{ème}

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024



ID : 025-200069565-20240903-2024_084-DE

EXTRAIT DU R

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, vice-président en charge des affaires scolaire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27.09/35^{ème} a été laissé vacant par un agent ayant déposé sa démission pour la rentrée de septembre.

À l'issue des phases de candidatures et d'entretiens, une personne présente les compétences attendues et correspond au profil recherché afin d'assurer les missions d'ATSEM sur cet établissement. Afin de valoriser ce poste et l'accueil des enfants au sein de l'école, il est opportun de supprimer le poste initial à 27.09/35^{ème} et d'en créer un nouveau à 28/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27.09/35^{ème} et la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28/35^{ème}, à compter du 01/10/2024.

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_084-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27.09/35^{ème} à compter du 01/10/2024**
- **Valide la création d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème} compter du 01/10/2024**
- **Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 01/10/2024.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**RH : création d'un poste
d'ATSEM à temps non
complet**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_085-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emile (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthé).

M. D. BONNET, vice-président en charge des affaires scolaire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'en raison de la hausse des effectifs d'élèves de maternelle sur l'école de ROCHEJEAN, une classe mixte GS/CP ouvrira à la rentrée de septembre 2024. Après échanges avec M. le directeur de l'établissement concerné il paraît pertinent, afin de faciliter l'accueil de ces enfants, de recruter un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 01/10/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 14/35^{ème} à compter du 01/10/2024
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/10/2024
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sussits

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**RH : Augmentation de
temps de travail d'une
ATSEM principale 2^{ème}
classe**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_086-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, vice-président en charge des affaires scolaire indique que l'agent concernée a, lors de son entretien individuel, formulé une demande d'augmentation de son temps de travail dès que possible. Il est dans l'intérêt de l'école, de la Collectivité et de l'agent de répondre favorablement à cette demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le temps de travail de 27.04/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la modification du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe de 27.04/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2024.**
- **Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 01/10/2024.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**RH : Augmentation de
temps de travail d'une
ATSEM principale 2^{ème}
classe**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_087-DE

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Portets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, Vice-Président en charge des affaires scolaires indique que l'agent concernée a, lors de son entretien individuel, formulé une demande d'augmentation de son temps de travail dès que possible. Il est dans l'intérêt de l'école, de la Collectivité et de l'agent de répondre favorablement à cette demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le temps de travail de 21.7/35^{ème} à 24/35^{ème} à compter du 01/10/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la modification du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe de 21.7/35^{ème} à 24/35^{ème} à compter du 01/10/2024.
- Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 01/10/2024.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

RH : Augmentation de temps de travail d'une ATSEM principale 2^{ème} classe

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

025-200069565-20240903-2024_088-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Recuifoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. BONNET, Vice-Président en charge des affaires scolaires, indique que l'agent concernée a, lors de son entretien individuel, formulé une demande d'augmentation de son temps de travail dès que possible. Il est dans l'intérêt de l'école, de la Collectivité et de l'agent de répondre favorablement à cette demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le temps de travail de 25.75/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la modification du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe de 25.75/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2024.
- Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 01/10/2024.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**RH : Augmentation de
temps de travail d'un
adjoint administratif**

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_089-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources-Humaines, indique que l'agent concernée a formulé une demande d'augmentation de son temps de travail dès que possible. Il est dans l'intérêt de la Collectivité et de l'agent de répondre favorablement à cette demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le temps de travail de 17.5/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la modification du temps de travail d'un Adjoint Administratif de 17.5/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2024.
- Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 01/10/2024.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 45
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 01

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Finances : Cotisation
foncière des
entreprises (CFE),
exonération en
faveur des
médecins, auxiliaires
médicaux et
vétérinaires**



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_090-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAJROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangeites), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. D. POIX DAUDE Vice-Président en charge des Finances, rappelle que par délibération du 26 septembre 2017 le conseil communautaire a délibéré pour instituer l'exonération facultative de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) prévu à l'article 1464D du code général des impôts en faveur des médecins et auxiliaires médicaux pour une durée de 5 ans. Avec le nouveau zonage France ruralité revitalisation (FRR), ce dispositif d'exonération fait l'objet de modifications.

L'article 73 de la loi de finances pour 2024 indique que "Les délibérations prises en application de l'article 1639 A bis du code général des impôts ouvrant droit aux exonérations prévues, dans les zones de revitalisation rurales, aux 1° et 2° du I de l'article 1464 D du CGI, dans leur rédaction antérieure à la présente loi, cessent de produire leurs effets."

Les nouvelles versions de ces articles entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2024. Aussi, si la CCLMHD souhaite maintenir ce dispositif d'exonération de CFE en faveur des médecins et auxiliaires médicaux sur son territoire le conseil communautaire doit délibérer avant le 1er octobre 2024.

A défaut de délibération adoptée dans ce délai, les médecins, auxiliaires médicaux qui entreront dans le champ d'imposition de la CFE à compter de 2025 ne pourront pas bénéficier de cette exonération.

A noter cependant que les exonérations en cours continuent jusqu'à leur terme. Il est rappelé que ces exonérations sur délibérations ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent.

Vu l'article 1464D du code général des impôts,
Vu le manque récurrent de professionnels de santé sur le territoire

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une abstention) :

- **Valide l'exonération de cotisation foncière des entreprises :**
 - **Les médecins**
 - **Les auxiliaires médicaux**
 - **Les vétérinaires**

Fixe la durée de l'exonération à 5 ans.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Déchets : Acquisition
d'un terrain pour la
déchèterie de Mouthe**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_091-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. C. GINDRE Vice-Président en charge des déchets rappelle que par délibération du 11 septembre 2016, la Commune de Mouthe a mis gracieusement à disposition de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs un terrain d'une contenance de 9 950m² pour la réalisation d'une déchèterie intercommunale.

Au regard des investissements importants de réhabilitation et dans un souci de cohérence, la Commune de Mouthe et la Communauté de Communes conviennent de céder le terrain à cette dernière à l'euro symbolique.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AO n°201 d'une contenance de 8196 m² issue de la division de la parcelle de plus grande contenance cadastrée section AO n°20. Sa valeur vénale est estimée à 2 500 €.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter la cession du terrain par la Commune de Mouthe au profit de la Communauté de Communes ;
- Autorise le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

Reçu
le 10/09/24

ID : 025-200069565-20240903-2024_091-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excuses : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Assainissement : Choix du
maitre d'œuvre de la STEU
d'Oye et Pallet**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200089565-20240903-2024_092-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangeottes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge des affaires d'Assainissement – Eau potable rappelle que sur proposition de la commission assainissement le conseil communautaire a décidé de lancer le projet de construction d'une STEU sur une parcelle à Oye et Pallet afin de traiter directement sur le territoire, les eaux usées en provenance des communes du pourtour du lac.

Un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été publié le 29 avril 2024 pour une réponse attendue le 5 août. Le coût des travaux est estimé à 7 700 000 € HT, y compris la modification de réseau.

7 bureaux d'études ont répondu :

ARTELIA SAS (289 740 € TTC),
BEREST SAS (237 488 € TTC),
DCI ENVIRONNEMENT (268 830 € TTC),
EGIS EAU (326 244 € TTC)
IRH Ingénieur Conseil SAS (269 982 € TTC),
JDBE SAS (242 520 € TTC),
NALDEO SAS (226 860 € TTC)

La commission d'appel d'offres réunie le 29 août, après avoir étudiée les offres financières et techniques, propose de retenir le bureau d'études BEREST pour un montant de 237 488 € TTC pour cette mission.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_092-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la proposition de la commission d'appel d'offres,**
- **autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la passation et la bonne exécution de ce marché.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Assainissement et Eau :
constitution CoTech AEP**



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_093-DE



EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge des affaires d'Assainissement – Eau potable rappelle que lors de la dernière réunion sur le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), il a été proposé de constituer un groupe de travail pour avancer avec le cabinet Ecosphères sur le transfert de la compétence eau potable.

Après appel à candidatures et réponses, il est proposé de composer le CoTech avec les personnes suivantes :

Lot 1 (3 élus) :

1 élu au SIEJ = **Daniel DEFASNE** (Président)

2 élus parmi les autres communes du lot 1 : **Michel FAIVRE** (Oye et Pallet), **Gérard DEQUE** (Métabief)

Lot 2 (3 élus) :

1 élu au SIE des combes derniers = **Etienne GALLINE** (Président) suppléant **JY BOUVERET**

1 élu au SIE de la source du Doubs = **Maxime THIONNET** (Président)

1 élu supplémentaire (communes des 2 SIE précédent) = **Daniel PERRIN** (Mouthe)

Lot 3 (3 élus) :

1 élu au SIE des Tareaux = **Vincent BOUHELIER** suppléant **Gaétan MONNIN**

1 élu pour la commune de Jougne = **Denis BERTIN GUYON**

1 élu pour la commune de Malbuisson = **Pierre HEINZ**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_093-DE



Une première réunion est prévue le 1^{er} octobre à 9h à la CC.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la composition du CoTech telle qu'elle est proposée ci-dessus,**
- **Donne tout pouvoir au Président pour signer les documents, pour la constitution de ce CoTech.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstentions : 02

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Election d'un nouveau
Vice-Président chargé des
affaires « Nordique-VTT-
Pédestre »**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_094-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gïles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

Le Président rappelle que M. E. PENZES était Vice-Président de la CCLMHD en charge des affaires « Nordique-VTT-Pédestre » mais que suite à sa démission du poste de Maire de la commune de Rochejean, de nouvelles élections partielles, de l'élection d'un nouveau Maire et de nouveaux adjoints il a été de fait, démit de ses fonctions à la CCLMHD.

Par mail du 20 août le Président a souhaité que les élus intéressés par ce poste se fassent connaître par retour de mail et en tout état de cause avant le 29 août.

Deux candidats se sont portés volontaires :

- M. L. MIROUDOT Maire de Labergement Sainte Marie
- M. R. BELOT Maire de Les Fourgs

A la question du Président, aucun nouveau candidat ne se déclare. Il propose donc de passer au vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 46
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 02
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

- M. MIROUDOT Ludovic : 23 voix
- M. BELOT Roger : 21 voix

Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_094-DE



M. L. MIROUDOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et immédiatement installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Recomposition de la CAO
et de la commission MAPA**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200089565-20240903-2024_095-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

Le Président rappelle que les membres qui composent la Commission d'Appel d'Offre (CAO), à savoir 5 titulaires et 5 suppléants, ont été désignés dans le respect des dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, et de manière permanente, par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2020.

Pour rappel, cette commission intervient à l'effet d'émettre un avis sur le choix ou l'éviction des entreprises soumissionnaires dans le cadre des marchés publics ou accords-cadres dont le montant est supérieur à 50 000 € HT (Marchés de fournitures et services, prestations intellectuelles, etc.) ou supérieur à 214 000 € HT (Marchés de travaux) ; Le Président de la CCLMHD ayant tous pouvoirs de décisions concernant les marchés et les accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils susvisés, suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020.

La liste des membres de ladite Commission est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Claude LIETTA	Roger BELOT
Didier MINNITI	Jérôme MAIROT
Jean-Marie POURCELOT	Didier HERNANDEZ
Michel MOREL	Gaël MARANDIN
Clément PONCELET	Michel PÉPE

Aujourd'hui, Messieurs C. PONCELET et G. MARANDIN ne sont plus en fonction.

Aussi, afin de continuer à répondre aux exigences légales relatives au nombre de membres composant la Commission, soit 5 membres titulaires et autant de membres suppléants, et compte tenu du caractère permanent de cette commission, il convient de procéder au seul remplacement des membres retirés.

Le conseil est informé que M. M. PEPE est favorable pour passer de suppléant à titulaire afin de remplacer M C. PONCELET. Il resterait donc deux suppléants à nommer.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide :

- **La nomination de M. M. PEPE comme titulaire**
- **La nomination de Mme B. PRETRE, suppléante de M. M. MOREL**
- **La nomination de M. M. FAIVRE, suppléant de M. M. PEPE**

Nouvelle composition de la commission :

Titulaires	Suppléants
Claude LIETTA	Roger BELOT
Didier MINNITI	Jérôme MAIROT
Jean-Marie POURCELOT	Didier HERNANDEZ
Michel MOREL	Brigitte PRETRE
Michel PÉPE	Michel FAIVRE

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Nordique : politique
tarifaire en faveur des
Jeunes du territoire**



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_096-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

Le Président SAILLARD rappelle que la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs compte parmi les plus grands domaines nordiques de France.

Le ski de fond fait plus généralement partie de l'ADN du Massif du Jura, et il est pratiqué dès le plus jeune âge par la plupart des enfants du secteur, à l'école notamment.

La CCLMHD a souhaité, dès sa création, soutenir cette activité pour les jeunes du territoire, en proposant la prise en charge de la moitié du tarif du forfait nordique à la saison Montagne Du Jura (MDJ).

Ce dispositif s'adresse :

- Aux enfants de la tranche d'âge des 6-15 ans.
- Aux jeunes de la tranche d'âge des 16-21 ans.

Conditions d'accès pour bénéficier de la réduction :

- L'un des parents au moins est **résident principal** sur l'une des Communes de la CCLMHD.
- Fourniture obligatoire d'un justificatif de domicile
- Fourniture obligatoire de la **copie INTEGRALE** du livret de famille
- La demande doit **impérativement** être transmise pendant la **première période de promotion** des pass saisons par le biais du site de vente en ligne de l'Espace Nordique Jurassien et auprès des points de vente dédiés.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

Besige
LeViduit

ID : 025-200069565-20240903-2024_096-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- **Valide la reconduction du dispositif de prise en charge à hauteur de 50% des forfaits activités nordiques Massif Du Jura pour les enfants des tranches d'âge de 6 à 15 ans et celles des jeunes adultes de 16 à 21 ans pour l'hiver 2024/2025 et les suivants.**
- **Décide d'appliquer ces conditions à tous les enfants/jeunes dont l'un des parents au moins est résident principal sur l'une des Communes de la CCLMHD. Un justificatif de domicile et copie du livret de famille seront demandés au moment de l'achat.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 02
Blancs et nuls : 00
Abstentions : 07

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

**Economie : convention
avec la CCI**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

Berger
Levrault

ID : 025-200069565-20240903-2024_097-DE

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs et l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté ont présenté lors de la Commission Economie et Agriculture du 21 mai 2024 leur proposition d'accompagnement technique et en matière d'animation. Ce partenariat permettrait à la CCLMHD de bénéficier d'une connaissance approfondie de la conjoncture économique de son territoire, notamment à travers l'évolution des entreprises et des secteurs d'activités. Il favoriserait également une plus grande connaissance mutuelle des entreprises par la création de temps d'échange, qui créeront une émulation positive à la fois pour les entrepreneurs et indirectement pour le territoire. Il a également été proposé de réaliser une étude approfondie intégrant une phase d'enquête et de concertation afin de définir un plan d'actions en matière d'économie pour la Communauté de communes.

La proposition de partenariat s'articule autour de plusieurs grands axes :

Disposer de données économiques pour le territoire de la CCLMHD, intégrant :

- Le fichier des entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) ;
- La liste des nouvelles créations et reprises d'entreprises inscrites au RCS (trimestrielle) ;
- La liste des entreprises du territoire ayant procédé à une cessation d'activité (trimestrielle) ;
- Un tableau de bord des évolutions mensuelles des créations et radiations d'entreprises de votre territoire (trimestrielle) ;
- La liste des entreprises en procédure de jugement et/ou liquidation judiciaire (trimestrielle) ;

Coût : 1000 €/an TTC

Animation des acteurs économiques

Organisation d'un temps fort annuel de rencontre et de présentation des chefs d'entreprises de tous secteurs d'activités, qui pourrait prendre la forme d'un apéro-business / speed-meeting. Cette action comprend un important travail de communication et de mobilisation. La soirée d'animation nécessitera la présence de plusieurs collaborateurs de la CCI pour gérer les différentes tables de rencontres.

L'ensemble de la prestation est valorisé à 2000 €/an TTC (hors cocktail et mise à disposition d'une salle).

Professionalisation et accompagnement individuel des entreprises

- Augmenter les performances de l'accueil client et de sa fidélisation
 - ➔ Mesurer le niveau de satisfaction client de chaque entreprise volontaire
 - ➔ Analyser la qualité d'accueil et de service pour identifier les points d'amélioration et définir un plan d'actions correctives
 - ➔ Intervention d'un cabinet indépendant client mystère
 - ➔ Analyse personnalisée, restitution commentée et rédaction d'un plan d'actions par un conseiller TPE spécialisé

Coût : 750 € HT / accompagnement. Participation de la CCLMHD à la prise en charge de ce coût à hauteur de 500 €, pour un objectif de 5 accompagnements, soit un budget de 2500 €.

- Préparer la transmission des entreprises
 - ➔ Identifier les entreprises nécessitant d'être accompagnées pour une anticipation et une préparation à la transmission d'entreprise
 - ➔ Accompagner individuellement les chefs d'entreprises volontaire
 - ➔ Mener une action d'information et de sensibilisation à la transmission d'entreprise
 - ➔ Réaliser un diagnostic de transmissibilité permettant d'analyser l'organisation économique et financière de l'entreprise à céder, d'identifier les forces et faiblesses et de dessiner les pistes d'amélioration.
 - ➔ Rédiger un support de présentation synthétique et chiffré pour un futur repreneur et publier une annonce de cession sur le site internet Transentreprise.com

Coûts : pris en charge par le Conseil Départemental

- Soutenir les TPE dans leur adaptation à la digitalisation de leur entreprise
 - ➔ Réaliser une empreinte numérique du territoire de la CCLMHD (degré d'intégration et de maîtrise des solutions numériques au service de leur activité. Cette empreinte fait ressortir sous forme d'indicateurs les axes de progrès en comparaison d'autres territoires diagnostiqués en Bourgogne Franche-Comté. Restitution aux élus et/ou aux entreprises du territoire.

Coût : 1500 € TTC

- Accompagner individuellement les TPE
 - ➔ Apprendre à communiquer sur les réseaux sociaux
 - ➔ Créer et optimiser sa fiche établissement Google
 - ➔ Découvrir des outils de gestion et de communication
 - ➔ Rédiger un cahier des charges pour la création / refonte d'un site internet
 - ➔ Améliorer la gestion d'un site internet
 - ➔ Apprendre à vendre en ligne
 - ➔ Action de sensibilisation individuel ou collective des entreprises sur les nombreux enjeux du numérique dans l'entreprise
 - ➔ Action d'accompagnement individuel des entreprises volontaires par nos conseillers numériques

Coûts : **900 € / prestation**. Objectif d'accompagnement de 10 chefs d'entreprises sur 1,5 jours en moyenne selon la prestation. **Prise en charge à hauteur de 42% par le Conseil Régional BFC (3780 €), 29 % par la CCLMHD (2610 €) et 29% par la CCI Saône Doubs (2610 €).**

La CCI et l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté ont également adressé une offre technique concernant la réalisation d'un diagnostic de territoire. Cette étude comprend un portrait socioéconomique, une phase de concertation et de co-construction et une phase optionnelle de planification, mais centrale malgré tout car elle permettra de définir un plan d'actions pour donner suite à l'ensemble des constats réalisés. L'ensemble de la prestation et les coûts associés à ce diagnostic de territoire sont présentés dans le document réalisé par la CCI en pièce jointe de cette note (*p.j. portrait socioéconomique*). Vous trouverez également dans le compte rendu de la commission du 25 mai en *p.j.* les questions soulevées lors de la présentation de la CCI et des informations complémentaires concernant les prestations proposées.

Pour le premier socle d'accompagnement (mise à disposition de données, animation, accompagnement des entreprises...), la matérialisation du partenariat se ferait sous forme d'une convention d'une durée de trois ans entre la CCI et la CCLMHD. Sur l'ensemble des prestations présentées, il n'est pas obligatoire de retenir la totalité.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, avec 37 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions :

- **Décide d'accepter la signature d'une convention entre le Département et la CCI pour trois ans dont les axes sont les suivants :**
 - **une mise à disposition de données économiques pour le territoire de la CCLMHD dont le coût est de 1000 €/an TTC**
 - **Animation des acteurs économiques, dont le coût est de 2000 €/an TTC (hors cocktail et mise à disposition d'une salle).**
 - **Professionnalisation et accompagnement individuel des entreprises (Préparer la transmission des entreprises) Coûts : pris en charge par le Conseil Départemental**
- **Décide que pour les autres missions proposées, il est nécessaire d'attendre le rendu du travail des premiers axes validés pour se prononcer,**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le 10/09/2024

Bureau
L'Etat

ID : 025-200069565-20240903-2024_097-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Votants : 46
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 08
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

28/08/2024

Objet de la délibération

Subventions

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 025-200069565-20240903-2024_098-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 03 septembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Toullon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. S. DEMAIMAY.

Excusés : M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Absents : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Toullon et Loutelet), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (les Fourgs), M. DEQUE Gérard ayant donné procuration à Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. LETOUBLON Albert (Mouthe).

M. J-B THERY, Vice-président en charge de la culture et de la vie associative, rappelle que lors du Conseil communautaire du 9 avril 2024, a été validé le tableau de bord des subventions aux associations pour l'année 2024.

A posteriori, la Communauté de Communes a reçu de nouvelles demandes de la part :

- o **D'APACH 'Evasion pour l'organisation de sa fête de l'âne** : l'objectif est de créer du lien entre le monde des valides et celui du handicap. Est ainsi proposée une randonnée des Fourgs au Château de Joux permettant aux personnes en situation de handicap et aux personnes valides de découvrir le territoire et de revivre son histoire. Le montant de l'aide pour cette manifestation serait de 1 000 €.
- o **De l'UTMJ** : ce début octobre 2024 se tiendra la 5^{ème} édition de l'UTMJ avec des parcours adultes entre 10 et 175 km et un parcours dédié aux enfants pour encourager la pratique. Le montant de l'aide pour cette manifestation serait de 15 000 €.

Le montant total de ces demandes s'élève à 16 000€, il sera déduit de la rubrique « subventions non affectées » justement prévu pour les dossiers retardataires.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- **Autorise l'attribution de ces subventions,**

Fait et ~~delibéré~~ les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

